



BÉTAIL d'Afrique

Mensuel

N°026

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

Février 2024

PRIX:
1000 F CFA

BARBECUE À L'IVOIRIENNE

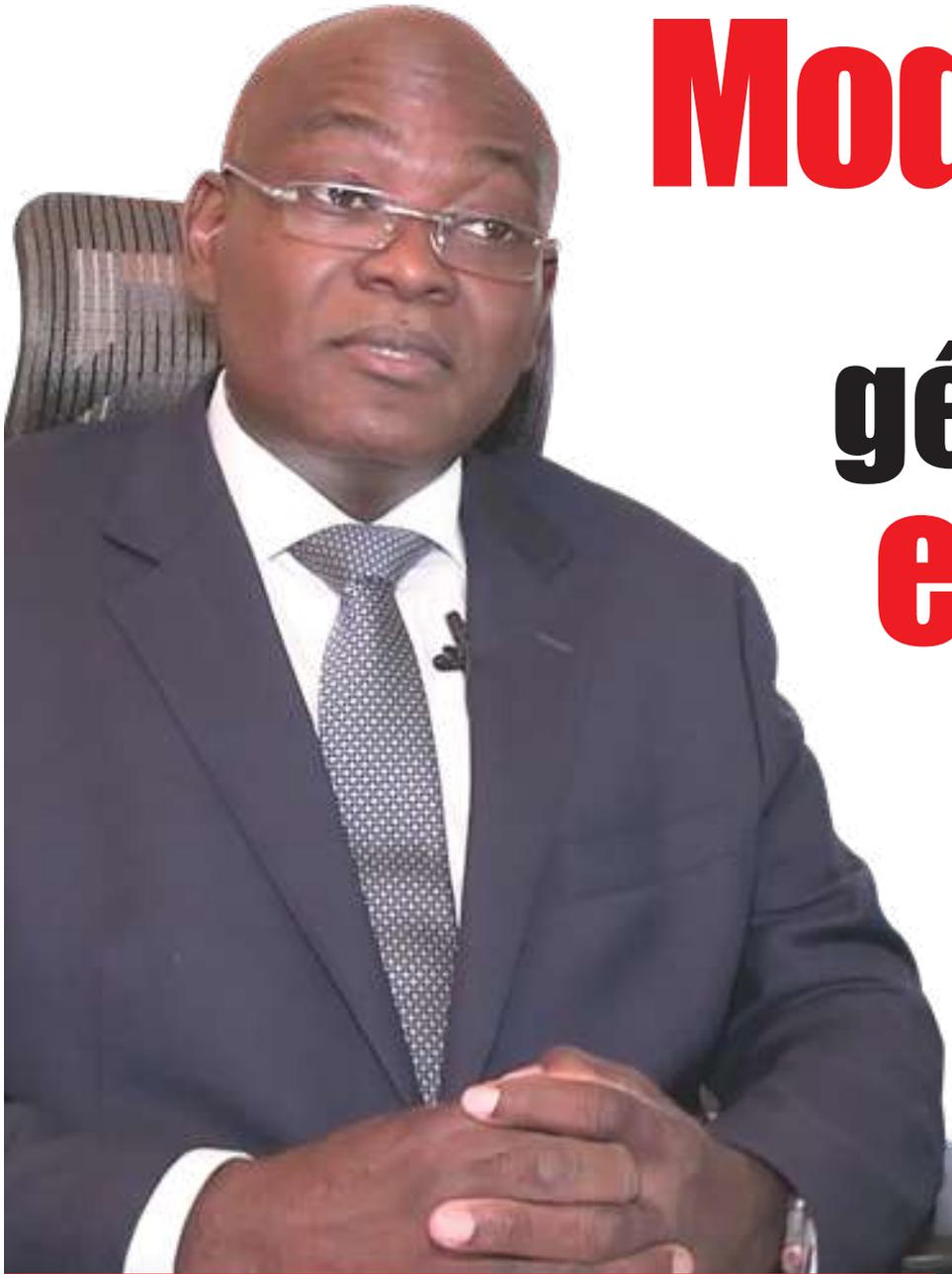
Le Pitmaster
Aryhel Zékré :
«La viande
locale
est la
meilleure»



INTERVIEW

ÉLEVAGE DE POISSON EN CÔTE D'IVOIRE

Modibo Samaké, Coordonnateur général du PSTACI, explique tout...



**MINISTÈRE DES RESSOURCES
ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

**Bilan 2023 satisfaisant,
la feuille de route
pour 2024 dévoilée**



**FILIÈRE BÉTAIL ET VIANDE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**Voici les
décisions
de l'AG de
Ouagadougou**



Éditorial



Par Charles Lambert TRA-BI

MIRAH: 2024, année des grands défis

Le Ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) a marqué, d'une pierre blanche, le passage de 2023 à 2024. En effet, lors des échanges de vœux avec le personnel de son Ministère, vendredi 19 janvier 2024, le Ministre Sidi Tiémoko Touré a exhorté cha-

cune et chacun à s'approprier la Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA 2022-2026) qui met un accent particulier sur la bonne gouvernance, notamment la modernisation et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire. Le patron du MIRAH, en première ligne sur le front de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, a renouvelé sa confiance en ses collaborateurs et ses partenaires qui, durant l'année écoulée, ont agi de sorte que les actions du ministère puissent prospérer.

Que dire du bilan 2023 ? Concernant cette question, il faut noter que le ministre a été plus que transparent sur ce qui a été fait par son ministère. En effet, plusieurs dossiers dont il avait la charge ont été résolus au grand bonheur des populations et des partenaires au développement.

Concernant les réformes, projets et programmes, Sidi Touré souligne que malgré les dotations insuffisantes pour son département ministériel, toutes les énergies ont été mises ensemble pour réaliser toutes ces activités. « *Le taux d'exécution physique est de 75,65% pour les réformes et de 89,29% pour les projets. Les performances qui s'en dégagent se situent respectivement à 65, 67% et de 118, 67%. Au niveau financier, les taux d'engagement sont également de 91,98% et de 91,75%. Ce sont des résultats satisfaisants que nous avons obtenus dans un contexte marqué par des crises multiformes au plan national, régional et mondial* », explique le ministre.

Visiblement, 2023 a été une année faste pour le MIRAH. 2024, à en croire la détermination du Ministre Sidi Touré, devrait garder la cadence positive qui consiste à apporter des solutions aux questions qui se présenteront à son département ministériel. Dans une démarche prospective, le MIRAH sait, d'ores et déjà, à quoi s'en tenir pour mener à bien ses activités. « *Nous avons anticiper sur l'ensemble de la programmation de nos actions à travers la PONADEPA (Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (NDRL). Ainsi, dès la mise en œuvre du budget 2024, nous devons systématiquement entamer la mise en œuvre des réformes pour améliorer l'environnement du secteur des RAH (Ressources animales et halieutiques NDRL) et la mise en œuvre des projets consolidant les impacts socioéconomiques sur les acteurs et les populations* », souligne Sidi Touré.

Une année s'éteint, une autre s'éveille. Au MIRAH, à en croire le Ministre, on a conscience des grands défis de l'année 2024. En fait, au titre de la nouvelle année, plusieurs réformes sont au programme. Sidi Touré entend réglementer la commercialisation du faux thon ; immatriculer les embarcations de pêche artisanale ; instaurer une fermeture saisonnière de la pêche ; développer des plans de cogestion des pêcheries ; identifier le bétail en Côte d'Ivoire ; assurer l'approvisionnement des marchés en bétail ; mettre en œuvre l'initiative biodigesteur ; améliorer le bien-être animal et renforcer la gestion des urgences en santé publique vétérinaire.

Evidemment, toutes ces activités sont, pour le MIRAH, un challenge, en cette nouvelle année. Pour atteindre ses objectifs, le Ministère est conscient que "le nerf de la guerre" doit suivre. Le financement de ces projets et programmes est, en effet, essentiel. En la matière, Sidi Tiémoko Touré sait à quelle porte toquer pour que tous ces défis soient relevés, à la grande satisfaction des populations ■

INTERVIEW / ÉLEVAGE DE POISSON EN CÔTE D'IVOIRE

Modibo Samaké, Coordonnateur général du PSTACI, explique tout

Modibo Samaké, Coordonnateur général du Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI), s'est ouvert à BÉTAIL D'AFRIQUE pour parler de cet important programme mis en place pour booster l'aquaculture en Côte d'Ivoire.



Monsieur le Coordonnateur général, décrivez-nous le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) et donnez-nous ses missions.

Modibo Samaké : Le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) a été créé par l'arrêté interministériel numéro 173 du 8 février 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable une fois et placé sous l'autorité du Premier ministre et la tutelle technique du Ministère des Ressources animales et halieutiques. Le lancement a été fait le 1er août 2022 à la station piscicole de la Loka sise à Bouaké. Le PSTACI est un programme qui a été créé dans le cadre de la Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) qui permet au gouvernement de déployer la stratégie nationale de développement de l'aquaculture sous laquelle se retro-

uve le PSTACI. Comme vous le savez, l'aquaculture est un secteur prioritaire de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la vision 2030. C'est un secteur qui a un potentiel de création d'emplois, de génération de revenus et de l'autonomisation des jeunes et des femmes. Donc il a pour objet principal de mettre en place les bases d'une industrie aquacole nationale performante et compétitive. Il se déploie à travers deux projets essentiellement : à savoir le Projet de transformations de l'aquaculture en Côte d'Ivoire et le Projet de Vulgarisation des Acquis du Projet de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire qui sont les bases de l'industrialisation aquacole.

Le PSTACI est soutenu par 4 piliers. Le premier pilier, c'est le plan de transformation de l'aquaculture. Il faut déjà transformer le secteur, le connecter à la chaîne de valeur et donc fluidifier la chaîne de valeur dans son ensemble. Le deuxième pilier, c'est la mise en œuvre des

sites de démonstration. Ces sites-là ont pour vocation de démontrer à l'Ivoirien ce que c'est que l'aquaculture et plus précisément la pisciculture. Le troisième pilier, c'est le renforcement institutionnel, la partie régaliennne de l'Etat pour encadrer le secteur mais aussi pour travailler à attirer les investisseurs dans le secteur, tant les investisseurs locaux qu'étrangers. Le quatrième et dernier pilier, c'est la vulgarisation des acquis, notamment la communication et la formation. Le PSTACI est déterminé à attirer les investissements privés et les bailleurs de fonds pour développer une chaîne de valeur aquacole dynamique et durable.

Son objectif principal est de stimuler l'investissement dans le secteur aquacole, augmenter la production locale pour satisfaire la demande intérieure.

Suite de la page 2

Quelles ont été vos actions sur le terrain depuis que vous êtes à la tête du PSTACI ?

M. S. : Dans les années 70, l'Etat de Côte d'Ivoire avait fait beaucoup d'investissements dans le secteur. Des barrages avaient été mis en place, des stations piscicoles avaient été créées, des infrastructures pour l'aquaculture avaient été mises en place. Malheureusement, avec les décennies qui ont suivi et aussi avec les difficultés économiques, c'est un secteur qui est resté à l'abandon. L'une des premières activités que nous avons eu à faire, dans le cadre de la mise en œuvre des sites de démonstration, action qui était essentielle pour nous, c'était de reprendre certains des sites où l'Etat avait fait des investissements. Il s'agit de la Station piscicole de la Loka à Bouaké et de la station piscicole de Koubi à Tiébisso. Nous avons repris ces sites, nous les avons réaménagés et on les a mis en opération. Sur ces deux sites, il y avait des étangs qui étaient quasiment à l'abandon mais qui, aujourd'hui, sont fonctionnels et empoissonnés. Ce sont là les toutes premières activités que nous avons faites qui nous a permis, justement, de mettre en place les bases du secteur. Aujourd'hui, ces deux sites nous permettent de former des agents piscicoles de manière à ce que ces agents-là puissent être ensuite reversés au plan national. Vous savez, on ne se lance pas dans l'aquaculture sans qu'il n'y ait formation. Donc nous avons axé nos travaux sur la remise en état de ces infrastructures et la mise en place, bien entendu, du programme lui-même, le rendre opérationnel et surtout l'aspect formation que nous avons démarré. Nous avons aussi commencé à travailler sur le renforcement de la chaîne de valeur en participant à la création et mise en place de l'interprofession. Nous avons également contribué au développement de cette chaîne de valeur en identifiant et organisant les mareyeuses dans la région du Bélier et du Gbéké. Nous avons aussi assuré la formation des aménagistes, pisciculteurs et tâcherons dans la réparation des filets de pêches et d'autres activités. Il y a eu aussi des appuis aux acteurs en charge d'encadrer et de l'appui technique (ANADER et MIRAH).

Quel est aujourd'hui l'état des lieux des ressources halieutiques en Côte d'Ivoire ?

M. S. : La population ivoirienne est en forte croissance démographique. Depuis les années 2000, cette population ne fait qu'augmenter et notre besoin en produits halieutiques ne peut qu'augmenter. L'an-

née dernière (en 2023), selon les statistiques, nous étions à plus de 650 000 tonnes de poissons et de produits halieutiques qui constituent la demande nationale. La consommation nationale aujourd'hui excède les 650 000 tonnes. Toutefois, en termes de production, nous sommes à 105219 tonnes dont 6300 tonnes issues de l'aquaculture et le reste de la pêche. Il y a donc un écart important entre la production locale et la consommation locale. Ce gap constitue une manne importante pour notre pays dans le sens où cet écart-là est importé principalement de l'extérieur, notamment de la Chine et du Vietnam qui nous font venir des poissons surgelés. On est dans un paradoxe, ce d'autant que nous avons un potentiel hydrographique très important en Côte d'Ivoire et nous manquons de poissons. On a des fleuves et des lacs un peu partout mais on ne produit pas assez de poissons pour combler la demande de la population. L'Ivoirien est un gros consommateur de poisson, nous sommes à plus de 24,9 kilos de poissons par habitant annuellement. Cela en fait, en termes de proportion par rapport à notre population, l'un des gros consommateurs de poisson dans le monde. Comme vous le voyez, le poisson est en première position des produits de consommation les plus importés en Côte d'Ivoire, avec 413

“ Nous voulons amener le citoyen ivoirien à produire localement, à consommer local et à faire confiance à la qualité du poisson d'élevage. ”

milliards de F CFA devant le riz avec 406 milliards de F CFA. Le pays a une faible production halieutique nationale (105 219 tonnes, dont 6 300 tonnes issues de l'aquaculture). La production actuelle de l'aquaculture en Côte d'Ivoire est estimée à 6 300 Tonnes par an. En produits d'aquaculture, c'est le Tilapia (Carpe) qui est la ressource la plus consommée donc la plus importée avec 30 000 à 70 000 Tonnes par an.

C'est ce qui explique donc que la Côte d'Ivoire emprunte la voie de l'importation du poisson...

M. S. : Effectivement. Depuis 2020, la consommation de poissons par habitant en Côte d'Ivoire est estimée à 24,9 kg par an, l'un des taux les plus élevés au monde. Ainsi, plus de 400 milliards de francs CFA sont dépensés en importation de poissons, mettant en évidence notre dépendance significative aux importations, notamment d'Asie. Un écart entre la production et le besoin qui s'agrandit chaque année compte tenu de la forte croissance démographique.



graphique. L'aquaculture vient donc comme une solution pour réduire considérablement cet écart. L'Ivoirien est un gros consommateur de poisson et chaque année la population ivoirienne ne fait que croître. Donc le besoin en produits halieutiques de poisson ne fait qu'augmenter. Pour combler ce gap, on n'a pas d'autre choix que d'importer et ça nous permet de répondre efficacement à la question du besoin alimentaire des Ivoiriens.

trants aquacoles liée à la qualité et au coût élevé des aliments. Notre production est faible à cause aussi des difficultés d'accès au foncier adapté à la production aquacole et le manque de modernisation des pratiques dans les activités aquacoles. En effet, les paysans utilisent des méthodes traditionnelles qui produisent de faibles rendements et des récoltes insuffisantes. En outre, nos défis sont également en rapport avec le manque d'appui aux acteurs

Mais on ne peut pas continuer sur cette lancée. Il est primordial que nous puissions produire le poisson localement, de manière que ces ressources puissent être gardées dans notre pays et contribuer à sa croissance économique.

Monsieur le Coordonnateur général, quels sont les défis du secteur ?

M. S. : Les défis du secteur sont nombreux. La première chose, c'est que l'Ivoirien n'a pas la culture de l'aquaculture. Nous ne sommes pas des éleveurs de poissons. On ne nous a pas encore suffisamment informés du potentiel de l'aquaculture. C'est vrai que les gens sont beaucoup intéressés mais le plus important aujourd'hui pour nous, dans le cadre justement de cette difficulté, c'est d'élever d'abord la connaissance de l'Ivoirien sur ce secteur, informer et sensibiliser l'Ivoirien sur le secteur de l'aquaculture. On fait face à de nombreux défis, vu que notre production nationale est faible. Elle est faible à cause de la fourniture en in-

du secteur, les problèmes d'accès aux financements et à la formalisation de leurs activités, ainsi que le manque d'accès aux équipements de base, à savoir la production, la transformation, la conservation, le stockage et l'inexistence d'une chaîne de froid. Par ailleurs, il y a le manque d'accès à un circuit de commercialisation attractif, la mauvaise compétitivité des produits de l'aquaculture et le déficit de promotion autour du secteur et de ses opportunités. Les difficultés de la production sujette aux aléas climatiques sont également des obstacles à surmonter. Autre défis, amener le citoyen ivoirien à produire localement, à consommer local et à faire confiance à la qualité du poisson d'élevage.

Comment le PSTACI compte parvenir à l'industrialisation de l'aquaculture ?

M. S. : Pour parvenir à l'industrialisation du secteur aquacole, le PSTACI se base notamment sur deux projets. Le projet de transformation et celui de la vulgarisation.

D'abord le projet de transformation vise à remettre en place la chaîne de valeur. Vous savez, les aliments constituent 70% du coût d'une exploitation aquacole. Vu que l'aliment est importé, il représente un coût énorme et en plus de cela cet aliment est taxé. Vous savez, quand on a fait un benchmark entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays, le Ghana par exemple, on a noté que l'aliment de poisson en Côte d'Ivoire est 40% plus cher. Notre production locale de poisson est assez faible, moins de 10 000 tonnes. En revanche, eux, leur production locale est 10 fois la nôtre. Le Ghana a des usines qui produisent l'aliment de poisson localement. Donc nous manquons d'usines de production d'aliments. La première chose à faire, c'est de défiscaliser le coût de l'aliment. Cela nous permettra, en tant que producteur, d'utiliser des aliments industriels qui sont bien formulés et qui permettent justement aux poissons d'atteindre le poids marchand le plus rapidement possible. Lorsque nous avons atteint cette masse critique en termes de production, on peut maintenant susciter l'investissement pour la mise en place d'usines de production d'aliments. Qui dit production d'aliments dit également mise en exploitation agricole de fermes pour produire les intrants nécessaires à l'aliment du poisson. Je parle du maïs et du soja. Ces deux éléments vont contribuer à l'industrialisation du secteur. Et pour en arriver là, il faut, dans un premier temps, que l'Etat fournisse un effort en ce qui concerne la défiscalisation des intrants, des matériaux pour susciter l'investissement local. Il faut également améliorer notre capacité de production à travers de meilleures pratiques et également l'accès à des souches améliorées. Vous savez, quand on est un éleveur, plus longtemps notre poisson est dans l'eau, plus élevé est le coût de production. Donc il nous faut des souches améliorées qui nous permettent de raccourcir le temps de production, améliorer la qualité et le goût également. L'autre projet qui permet d'accélérer l'industrialisation du secteur, c'est sa vulgarisation : communication, formation, cartographie des plans d'eau, etc. Ce que nous faisons aujourd'hui (NdI, l'interview avec BÉTAIL DE'AFRIQUE), c'est une activité de communication et de sensibilisation de l'Ivoirien pour ce secteur. Plus les Ivoiriens s'y lancent, s'y mettent, vous allez voir que ce secteur va évoluer très rapidement. La création des Zones Economiques d'Aquaculture Durable, en abrégé, ZEAD, participe aussi à l'industrialisation du secteur aquacole.

Suite de la page 3

Justement, parlant des Zones Economiques d'Aquaculture Durable (ZEAD), de quoi s'agit-il et où en êtes-vous ?

M. S. : Les Zones Economiques d'Aquaculture Durable (ZEAD), sont des zones spécialement désignées où l'activité économique est axée sur l'aquaculture durable. Elles se caractérisent par des infrastructures avancées et de haute qualité et des politiques favorables à l'aquaculture qui seront équipées d'infrastructures et disposeront de tous les permis et licences nécessaires pour l'activité aquacole. La ZEAD est un élément clé de notre stratégie dans le cadre du plan de transformation qu'on veut mettre en place. Quand on fait une exploitation ou bien quand on veut mettre en place une industrie aquacole, il faut se caler sur un modèle de développement. Le modèle de développement sur lequel nous nous focalisons c'est d'avoir des petits producteurs. L'une des choses que les ZEAD viennent résoudre dès le départ c'est l'accès au foncier. À travers ces zones, un accent particulier est mis sur la production industrielle tout en comportant plusieurs maillons de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation, et en favorisant la gestion responsable des ressources naturelles. Dans le cadre du PSTACI, nous envisageons des zones couvrant des surfaces d'au moins 50 hectares, qui viseront une production allant de 50 à des milliers de tonnes de poissons. Les ZEAD seront réparties sur tout le territoire national. Elles permettent de favoriser le développement et la croissance de l'industrie aquacole en Côte d'Ivoire et de contribuer à la production locale de 500 000 tonnes de poisson dans un avenir proche pour répondre aux besoins nutritionnels des Ivoiriens. Les ZEAD créent des emplois pour une nouvelle génération d'aquapreneurs, notamment des femmes et des jeunes. Elles attirent des investissements nationaux et étrangers dans le secteur de l'aquaculture et facilitent la question du foncier. Le PSTACI assure la coordination de deux projets de démonstration, qui jettent les bases d'une ZEAD. Ces deux projets intègrent toute la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation. Lesquels projets sont mis en œuvre à l'École de Spécialisation en Pisciculture et Pêche en Eaux Continentales de Koubi près de Tiébissou, ainsi qu'à la Loka près de Bouaké.

La question du coût jugé élevé des aliments de poisson, comment y remédier ?

M. S. : Pour résoudre cette ques-

tion, le PSTACI travaille à la prise d'ordonnance de défiscalisation de l'aliment de poisson importé mais, bien plus, favoriser à l'implantation des unités de fabrication d'aliments de poisson sur le sol ivoirien. Des échanges sont en cours avec des structures. L'aliment de poisson,

qui va contribuer à réduire le coût de l'aliment et de le rendre beaucoup plus accessible. S'il y a la production locale d'aliments, ça veut dire que l'aquaculteur qui se lance dans le secteur ne va jamais être en rupture. En même temps, on incite aussi à ce que les intrants soient dis-

forme justement des techniciens halieutiques. Notre site de démonstration y est placé de manière que les étudiants qui sont sur ce site peuvent bénéficier de formation théorique mais également de formation pratique sur une ferme de niveau industriel. Les deux sites que

seulement permettre de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs existants, mais également de donner les prérequis à tout individu désirant se lancer dans cette activité.

Comment vulgariser le métier d'aquapreneur et comment parvient-on à en être ?

M. S. : En tout premier lieu, il faudrait comprendre qu'on se prépare avant de se lancer dans l'aquaculture. Mais, une fois qu'on s'est lancé, on y est pour toujours. L'aquaculture, il faudrait que celles et ceux qui se lancent dans ce secteur comprennent qu'il s'agit là d'une vocation qui nourrit son homme. On a aujourd'hui beaucoup d'exemples d'hommes et de femmes qui se sont lancés dans ce secteur, qui en ont fait une vocation et qui, aujourd'hui, sont heureux et font partager leur savoir-faire. L'aquaculture crée de la richesse et des emplois pour les autres. Pour nous, il est important que cette vulgarisation se fasse au plan national. On va donc sensibiliser les jeunes, les femmes. On va présenter tous les métiers liés à l'aquaculture. La liste et la classification de tous les métiers liés aux ressources halieutiques, (aquaculture) pour exploitation, sont référencées dans le Décret n° 2022-548 du 13 juillet 2022 du MIRAH fixant les conditions d'exercice des métiers liés aux ressources animales et halieutiques. Ce n'est pas seulement produire du poisson parce que la chaîne de valeur est vaste et les opportunités sont énormes. La jeunesse ivoirienne doit s'y mettre. Pour nous, vulgariser ce secteur, c'est faire connaître tous les débouchés qui sont possibles et bien entendu la formation. Etablir des partenariats avec des entreprises et des professionnels du secteur de manière que ceux qui ont déjà les exploitations puissent offrir des stages. Il faut qu'on forme beaucoup de jeunes et qu'ils comprennent qu'il s'agit là d'une vocation qui est rentable. Il faut moderniser le secteur et promouvoir le succès des autres. C'est pourquoi nous faisons régulièrement des visites terrain. On va avoir des acteurs qui sont dans l'activité et autant que faire ce peu, on fait la promotion de ces acteurs et on lance régulièrement des campagnes de sensibilisation, des ateliers de formation et des démonstrations pratiques. Nos sites de démonstrations servent à cela. Il est prévu l'élaboration d'un guide de l'aquaculteur et des formations qui seront disponibles en ligne. Par ailleurs, devenir un aquapreneur commence d'abord par l'identification d'un terrain.



c'est l'élément essentiel dans l'aquaculture. C'est 70% des coûts de production. Dans un premier temps, notre production locale en

ponibles. Le maïs et le soja, aujourd'hui, ces deux spéculations ne suffisent même pas pour la consommation humaine ni pour le bétail et

nous avons permettent aujourd'hui de produire de façon industrielle le poisson. C'est un premier niveau. Nous avons sur ces sites la capacité

“

Il faut qu'on soit à un minimum de 15 à 20 000 tonnes de production. Or nous sommes encore en deçà de cela

”

aliments est assez faible, même pas 10 000 tonnes. Pour qu'un industriel vienne mettre en place une usine de production d'aliments parce que, in fine, les unités de production d'aliments localement vont contribuer à réduire le coût de l'aliment du poisson, il faut qu'on atteigne une masse critique. Il faut qu'on soit à un minimum de 15 à 20 000 tonnes de production. Or nous sommes encore en deçà de cela. Donc dans un premier temps, ce que l'Etat entend faire, c'est de défiscaliser l'aliment. Tout ce qui est intrants et matériels pour la pisciculture. On se donne deux ou trois ans pour cette défiscalisation. Cela permet d'augmenter l'utilisation des aliments formulés. Lorsqu'on a atteint cette masse critique, les usines peuvent s'installer et produire localement les aliments. Ce

pas même pour les autres espèces. Donc on doit augmenter les productions agricoles qui permettent d'avoir suffisamment de maïs ou de soja. Toutes ces choses-là doivent se faire de façon concomitante. L'Etat a mis en place le PSTACI pour aller vers un secteur fort où l'industrialisation se fait ici en Côte d'Ivoire.

Il y a aussi le problème de la formation des acteurs de la chaîne halieutique. Qu'est-ce qui a été fait jusque-là ?

M. S. : Pour la formation, l'Etat avait déjà fait beaucoup d'investissements. L'un de nos sites de démonstration, c'est l'École spécialisée en pêche et pisciculture en eau continentale. C'est une école de l'Institut national de formation professionnelle agricole où on

d'absorber des stagiaires qui viennent apprendre. Il y a donc la formation technique et aussi nous lançons régulièrement des formations auprès de tous les acteurs de la chaîne de valeur. Voyez, ce n'est pas seulement les techniciens, ce n'est pas seulement la production, mais surtout les acteurs parce que la chaîne de valeur aquacole est quand même assez large. On parle de la production, du conditionnement du poisson, de la chaîne de froid, de la commercialisation. On parle de transport, de logistique. Tous les acteurs qui sont dans cette chaîne ont besoin d'être formés. À Bouaké et à Tiébissou, nous avons fait beaucoup de formations dans ce sens et nous le faisons régulièrement. La formation est essentielle pour l'ensemble des acteurs de la chaîne halieutique. Elle doit non

Ce terrain peut être à côté d'un plan d'eau ou bien s'il n'y a pas de plan d'eau, il faut un forage puisque la ressource en eau est très importante. Deuxième chose, il faut trouver des ressources humaines qualifiées. Des gens qui peuvent vous aider à exploiter le site en matière d'aménagement, etc. Ce qui veut dire qu'il faut faire également des études : quel type d'exploitation piscicole mettre en place ; est-ce qu'on fait des étangs ?, est-ce qu'on fait de l'hors-sol? Tous les modèles sont possibles et c'est à travers ces études-là que nous pouvons justement déterminer si ce terrain-là est propice et si l'activité est propice sur cet emplacement. Lorsque tous les indicateurs sont au vert par rapport aux études, en ce moment vous faites votre demande d'agrément auprès du Ministère (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques). Aujourd'hui, on veut que les acteurs qui se lancent dans le secteur le fassent avec un agrément. Quand vous faites une demande d'agrément, ça vous permet d'avoir l'appui de l'Etat avec vous et de pouvoir faire votre opération aquacole en utilisant les meilleures pratiques et vous bénéficiez de tous les avantages qu'on met en place.

Comment intéresser alors le secteur privé au secteur halieutique ?

M. S. : Pour intéresser le secteur privé au secteur halieutique ivoirien, il faut sensibiliser et faire connaître ce secteur. Il a un potentiel énorme. Faire savoir à l'Ivoirien que l'aquaculture est un secteur porteur, il doit susciter un engouement national. Il faut sensibiliser et présenter les potentielles opportunités économiques du secteur aquacole. En outre, il faut des incitations fiscales et des subventions, la réduction d'impôts et autres. Il faut communiquer sur le secteur et ses avantages, créer un cadre de partenariat public-privé et un programme d'accélération du secteur privé (PASP). On peut accroître la participation du secteur privé grâce à des investissements ciblés et à des mesures d'incitation politiques afin d'atteindre l'objectif du PSTACI. Cela suppose aussi de transférer les connaissances et les technologies grâce aux conseils techniques des consultants du PSTACI, d'accélérer le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en aquaculture par de nouveaux investissements grâce à des incitations ciblées et de mettre en place un programme de certification et un label de qualité pour augmenter la valeur des produits sur le marché.

Quelle est la politique gouvernementale pour aller à une autosuffisance en ressources



halieutiques ?

M. S. : Pour aller à une autosuffisance en ressources halieutiques, le gouvernement ivoirien, à travers le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a mis en place la Politique Nationale de Développement de l'Élevage de la Pêche de l'aquaculture que nous appelons la PONADEPA sur la période 2022-2026. Cette politique contient en son sein la Stratégie nationale de développement de l'aqua-

culture africaine. Avec des ressources naturelles telles que les fleuves Cavally, Sassandra, Bandama et Comoé, ainsi que plus de 2 000 km² de barrages, lagunes et zones humides, le pays est bien équipé pour l'aquaculture. En exploitant ces fleuves et lacs, la Côte d'Ivoire pourrait non seulement renforcer sa sécurité alimentaire en fournissant une source stable de protéines, mais également créer des opportunités d'emplois et

mécanique. Mais j'invite tout un chacun à faire l'expérience pratique. Bien entendu quand il s'agit du poisson d'élevage, le goût a tendance à être un peu plus doux à cause de son régime alimentaire. Le poisson sauvage mange un peu de tout. Donc c'est une texture plus prononcée et un peu plus ferme vu qu'il est dans un habitat naturel. Il est important et essentiel de tenir compte de leur provenance, de leur régime alimentaire et des pratiques

“ Avec des ressources naturelles telles que les fleuves Cavally, Sassandra, Bandama et Comoé, ainsi que plus de 2 000 km² de barrages, lagunes et zones humides, le pays est bien équipé pour l'aquaculture ”

culture (SNDA), qui comprend deux axes : à savoir l'amélioration de la production aquacole et le développement de l'économie aquacole. Sous la houlette du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré et avec l'appui de partenaires techniques et financiers, divers projets et programmes sont en cours d'exécution, tels que le PREPICO, FISH4ACP, PRO-AQUACOLE, PRO-DIVERSIFICATION, et le Programme Stratégique de l'Aquaculture de Côte d'Ivoire (PSTACI).

Monsieur le Coordonnateur général, est-il possible d'utiliser nos fleuves, nos lagunes et barrages pour faire l'élevage du poisson ?

M. S. : La réponse à cette question est affirmative ! La Côte d'Ivoire, avec son potentiel hydrographique exceptionnel et des politiques incitatives de longue date, a tous les atouts pour devenir un acteur de

stimuler l'économie locale. Je voudrais souligner l'importance cruciale de préserver la qualité de nos ressources en eau. Il est essentiel de reconnaître que la santé de ces écosystèmes aquatiques est directement liée à la viabilité et à la durabilité de l'industrie aquacole, et de notre survie. En outre, il est important de mener des études d'impact environnemental et social avant de lancer des projets d'aquaculture et d'instaurer des systèmes de surveillance et de réglementation pour contrôler et limiter l'impact écologique de ces activités. En somme, œuvrons ensemble pour préserver ce potentiel hydrographique important que Dieu nous a accordé, afin d'assurer un avenir prospère et durable pour la Côte d'Ivoire.

Le poisson d'élevage est-il aussi bon et nutritif que le poisson d'eau douce dit naturel ?

M. S. : Je peux répondre de façon

de pêche et d'élevage. Le goût du poisson d'élevage et du poisson d'eau douce sauvage diffère souvent, les premiers ayant tendance à être plus doux en raison de leur régime alimentaire et de leur vie en milieu contrôlé. Tandis que les seconds offrent généralement un saveur plus prononcée et une texture plus ferme, reflétant la diversité de leur alimentation naturelle et de leur habitat. Je vais toutefois apporter une nuance. Aussi bien le poisson d'élevage que le poisson d'eau douce sauvage peuvent être nutritifs et sains. Il est toutefois essentiel de tenir compte de leur provenance, de leur régime alimentaire et des pratiques de pêche ou d'élevage. D'où l'importance de produire localement en Côte d'Ivoire et d'adopter les meilleures pratiques, en évitant l'utilisation de produits chimiques.

Vous avez noué des partenariats avec des pays pour renforcer vos capacités dans le

domaine de l'aquaculture. Quels sont ces pays et le partenariat porte sur quoi exactement ?

M. S. : Nous travaillons avec beaucoup de pays. L'aquaculture est un secteur en renaissance en Côte d'Ivoire. Alors pour cette renaissance, il faut l'utilisation des nouvelles pratiques parce que la technologie évolue constamment. On a approché plusieurs pays, notamment la Malaisie, le Japon, le Ghana et l'Ouganda. Ce sont des pays aujourd'hui avec lesquels nous travaillons pour mettre en place plusieurs plans de développement du secteur. Avec la Malaisie, nous faisons des transferts de connaissances et sur nos sites de démonstration, on a une expertise malaisienne qui nous accompagne sur la production industrielle aquacole. Avec ces experts, nous avons pu augmenter de façon significative nos productions sur nos deux sites. A titre d'exemple, sur la station piscicole de la Loka que nous utilisons comme une éclosérie nationale avant l'arrivée du PSTACI, cette station produisait environ 500 000 alevins par an. Aujourd'hui, nous avons une production effective de plus de 3 000 000 avec une capacité excédant 8 000 000 d'alevins annuellement. Egalement avec la Malaisie et d'autres pays, nous sommes en train de mettre en place un programme d'intégration de la souche GIFT. C'est une souche améliorée de tilapia puisque là il s'agit principalement de l'espèce tilapia qu'on appelle communément la carpe en réalité c'est du Tilapia. Le Japon aussi nous assiste sur la commercialisation avec le PREPICO ainsi que le PSTACI. D'autres partenariats sont également en cours d'être mis en œuvre notamment avec la Chine.

En définitive, notons que l'aquaculture demeure le système de production agricole qui a le taux de croissance le plus élevé au monde. Elle se présente ainsi comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté, notamment pour les populations les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes à travers la création d'emplois. C'est dans ce cadre que le PSTACI est mis en œuvre pour attirer les investissements du secteur privé et des bailleurs de fonds afin de développer une chaîne de valeur aquacole qui, à terme, devra combler le déficit que connaît notre pays dans ce secteur. Il est donc important que le PSTACI soit un succès afin de développer un secteur halieutique efficace, source de progrès économique ■

Réalisée par
Mireille YAPO et
Sandrine KOUADJO
Photos Yanez DESSOUZA

Yamoussoukro, capitale politique ivoirienne, a abrité la 3^e Conférence des services extérieurs du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), du 07 au 09 décembre 2023. L'activité a réuni les directeurs régionaux et départementaux ainsi que l'ensemble du personnel décisionnaire du MIRAH afin d'échanger sur le bilan des activités 2023 et la feuille de route 2024.

BILAN DES ACTIVITES DE 2023

Pour l'année 2023, le MIRAH a planifié la mise en œuvre de 27 réformes et 44 projets ou activités. Les Réformes devant être toutes achevées alors que pour les projets, 21 étaient prévus se poursuivre au-delà de l'année 2023. Le taux d'exécution physique est de 75,65% pour les réformes et de 89,29% pour les projets. Les performances qui s'en dégagent se situent respectivement à 66,67 % et 118,67%. Ce sont des résultats satisfaisants obtenus par le MIRAH dans un contexte marqué par des crises multiformes au plan national, régional et mondial.

A/ AU TITRE DES REFORMES

15 réformes ont été complètement achevées et 12 entamées et seront finalisées en 2024. Sous l'angle des groupes de réformes, le bilan s'établit comme suit :

1/ Concernant la « Règlementation de la commercialisation du faux thon » : Il s'agit d'une réforme qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de redynamisation des Points de Débarquement Aménagés. Le taux de réalisation de ce groupe de réforme est de 96,67%.

2/ Au niveau d'Immatriculation des embarcations de pêche artisanale : Un groupe de réformes qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration du Suivi-Contrôle et Surveillance des pêches (Pro-Surveillance). Pour l'année 2023, cinq (5) sur les sept (07) activités prévues ont été complètement achevées. Les deux autres portant sur le recensement/l'immatriculation physique des embarcations de pêche et la mise en place du registre informatisé des immatriculations des embarcations. Globalement, cette réforme est réalisée à 81,43%.

3/ Concernant l'instauration d'une fermeture saisonnière de la pêche : le Projet de Conservation de la Biodiversité halieutique (Pro – Conservation) en était le responsable. Les cinq (05) activités prévues ont été réalisées en 2023. En effet, des mini-ateliers éclatés se sont tenus et ont regroupé des responsables communautaires et des acteurs du secteur des pêches dans les localités tout le long de la côte. La fermeture de la pêche a été planifiée sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2023 et suivie par l'ensemble des acteurs

4/ Sur le groupe de réforme portant « Identification du bétail en Côte d'Ivoire », qui entre dans le cadre du Projet de renforcement des Systèmes d'Informations dans le secteur des Ressources Animales et Halieutiques (Pro-informations), trois (3) activités prévues sont en cours mais les taux cible, c'est-à-dire les niveaux d'exécution attendus, pour l'année 2023 ont été complètement atteints. Il s'agit de l'élaboration du manuel d'identification du bétail, de l'organisation

de l'atelier de formation des agents identificateurs et de l'acquisition du logiciel d'identification.

5/ Relativement au « Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'approvisionnement en bétail » confié au Projet de Construction d'Abattoirs et de Marchés à bétail (Pro-abattoirs), la prévision concernant le niveau de mise en œuvre du processus est atteinte. Il s'agit in fine de la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'approvisionnement ainsi que l'amélioration des conditions d'approvisionnement des marchés.

6/ Sur la « Mise en place du Centre d'Expertise du Lait en Côte d'Ivoire » : la réforme a été inscrite dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement et de Promotion de la Production laitière (Pro-lait). Le MIRAH a signé une convention avec le Groupe Hollandais Friesland Campina pour la mise en place du centre d'expertise du Lait. La mise en place du centre d'expertise lait et du CAS-LAIT

visé à rendre compétitive et attractive la chaîne de valeur lait de la Côte d'Ivoire afin qu'elle prenne toute sa place sur les marchés nationaux et internationaux. Le projet a réalisé le renforcement de capacités des cent-vingt (120) formateurs, et a initié le processus de formation de deux-cent-quatre-vingts (280) opérateurs du secteur de la production laitière.

7/ « la Mise en place du Comité Sectoriel de Dialogue Social » est le dernier groupe de réformes relatif qui ont été complètement réalisées.

B/ AU TITRE DES PROJETS

Au titre des projets, l'état de mise en œuvre en fin 2023 se présente comme suit : 13 projets complètement achevés sur 23 prévus en 2023 ; 29 projets lancés sur 30 indiqués en 2023 ; 30 projets sur 20 proposés « devant se poursuivre au-delà de 2023 » avec des taux de réalisation allant de 10% à 95% en cette année 2023 seront reconduits en 2024. Le bilan de la mise en

œuvre des groupes de projet se résume comme suit :

. Projet de Développement de la Filière Porcine (PRO-PORC) : le taux de réalisation des travaux de construction du Centre d'Amélioration Génétique d'Ery-Makougué 1 est de 90% à fin 2023. Les équipements d'élevage ont été complètement acquis. Pour la réhabilitation des infrastructures de la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC), elle est réalisée à 90%.

. Projet de Renforcement de la Filière Avicole (PRO-AVICOLE) : le processus de purge des droits coutumiers des détenteurs de la parcelle devant abriter le Centre de Transfert de Technologie et d'Application en Aviculture (CTT2A) est réalisé à 80%. Le taux d'exécution physique actuel est de 130% par rapport à la cible de 2023 (60%). Cent-sept (107) sites ont été réceptionnés par les partenaires italiens pour l'installation des bénéficiaires, 86 entreprises ont été créées, 245 plateformes en cours de réalisation, 290 plateformes réalisées et 60 opérateurs en cours d'installation. Le taux de réalisation physique est de 113% par rapport à la cible 2023 (40%).

. Projet d'Amélioration de la Production d'Intrants et de Produits Piscicoles (PRO-AQUACOLE) : le projet d'acquisition et de mise à disposition des éclosiers de 150 000 géniteurs performants est complètement réalisé sur un objectif de 50%. Le taux d'exécution physique est de 181% par rapport à l'objectif 2023, soit une progression de 117 points. Concernant l'appui en matériel (extrudeuse) à une structure locale de fabrication d'aliments, le taux de réalisation physique est de 100%, soit une progression de 30 points par rapport au troisième trimestre. Concernant le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI), la mise en œuvre des activités a permis de réaliser des acquis sur les deux sites pilotes (LOKA et KOUBI)

Suite de la page 6

. Projet de Production Bouchère Bovine (PRO-BOVINE) : Le taux de réalisation physique de cette activité est de 100%. Toutefois, la structure devant réaliser le prototype des mini-rôtisseries a été identifié. Le taux de réalisation physique de cette activité est de 10%, soit une progression de 10 points par rapport au troisième trimestre.

.Projet d'amélioration de l'alimentation du bétail (PRO- ALI-MENTS) : Le désherbage des parcelles a été réalisé en vue de leur prochaine récolte. Le taux de réalisation est de 100%. Deux-cent (200) kg de semences de la campagne 2022 de la Station Semencière de Yamoussoukro et cinq-cent cinquante (550) kg de la campagne 2023. Le taux d'exécution physique est de 100%, soit une progression de 20 points par rapport au troisième trimestre. Concernant les opérateurs, le Pro-Aliments a encadré dix (10) éleveurs au cours de cette année 2023.

.Projet de développement de l'élevage des petits ruminants (PRO-OVINS) : Le taux de réalisation de cette activité est de 50% par rapport à la cible 2023 (20%). Le projet vise à renforcer et rendre opérationnelle les infrastructures hydro-agricoles de production. Les études techniques ont été réalisées et les procédures d'attribution de marchés sont en cours. Concernant le renforcement de 500 éleveurs en petit matériel, le taux de réalisation de cette activité en 2023 est de 100%.

. Projet national intégré de développement des productions animales (PRO-INTÉGRÉ) : Le taux de réalisation physique globale est de 83% par rapport à l'objectif 2023. Concernant l'activité de sélection et de constitution du stock de sécurité et la réserve de géniteurs, le taux de réalisation est de 100%.

. Projet de préservation des races locales Bouchère Bovine (PRO-RACE) : les études techniques sont finalisées pour la réhabilitation et l'équipement du ranch de Sipilou et les travaux de construction de parcs de tri et de rassemblement de bovins, de réhabilitation de logements de bouviers et de gardiens ont été réalisés. A ceux-là, s'ajoute la réhabilitation d'une pompe hydraulique villageoise. Le taux de réalisation physique est de 15%. Concernant la construction du centre d'application et de spécialisation en élevage de bovins pour la formation et l'hébergement d'apprenants, le centre est créé par arrêté et le site de construc-

tion est choisi. Le taux de réalisation physique globale de cette activité est de 11% par rapport à l'objectif 2023.

.Projet d'appui aux élevages en développement (PRO-EL DEVE-LOPPEMENT) : l'aménagement du site, l'acquisition de matériel et outillage technique ainsi que l'acquisition des reproducteurs et d'aliments pour animaux sont en cours de réalisation a un taux de réalisation physique de 90%. La formation et l'installation des dix (10) promoteurs dans les élevages en développement, douze (12) cuniculteurs ont été identifiés et leur formation est prévue au cours du quatrième trimestre. Le taux d'exécution physique est de 20%. Le renforcement des capacités de 50 éleveurs en activités, 47 éleveurs ont été formés dont 25 cuniculteurs et 22 Apiculteurs. Le taux de réalisation phy-



sique est de 95%.

.Projet de diversification de la production aquacole (PRO-DIVERSIFICATION) : Le taux de réalisation est de 20%, soit une progression de 10 points par rapport au troisième trimestre. De plus, 50 acteurs de la pêche ont été identifiés et formés à l'aquaculture marine. Le taux de réalisation physique est de 100%.

.Projet de développement des techniques de valorisation des produits halieutiques (PRO-VALORISATION) : Pour l'activité de formation de 60 jeunes et femmes aux techniques de transformation et de commercialisation des produits halieutiques, elle a été réalisée à 100%.

. Projet de contrôle des maladies enzootiques en Côte d'Ivoire (PRO-MALADIES) : Au total cinq (05) Groupements de Défense Sanitaire (GDS) ont été créés sur dix (10) GDS supplémentaires à créer au cours de l'année. Ils ont été installés dans les localités de Bouaké,

Bouna, Tengrela, Korhogo et Daloa. De plus, un (01) manuel de biosécurité sur trois (03) a été élaboré dans la chaîne de valeur porcine soit un taux d'exécution de 30% par rapport aux objectifs. Concernant la cartographie des éleveurs en fonction des spéculations, l'activité a atteint le niveau prévu en 2023. Ainsi, le taux de réalisation physique est de 100%.

.Projet d'appui à la sécurité sanitaire des aliments (PRO-SECURITÉ DAOA) : Au titre du dernier trimestre de l'année 2023, l'état des lieux en vue de proposer des procédures standardisées de contrôle et inspection sanitaire des DAOA est réalisé (100%) et le manuel de procédures de contrôle et inspection sanitaires des DAOA est en cours (50%).

. Projet d'amélioration du bien-

premier lot de matériel est achevé et celui de l'acquisition du deuxième lot de matériel est en cours d'exécution. Pour la mise en place du dispositif fonctionnel de réponse rapide, un décret portant création de la Cellule des Opérations d'Urgence en Santé Publique Vétérinaire (COU-SPV) a été adopté. Le taux de réalisation physique est de 100%.

FEUILLE DE ROUTE POUR 2024

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a élaboré la Feuille de Route 2024 composée des réformes et des projets. Une feuille de route élaborée dans l'optique d'accélération de la préparation des projets et d'amélioration des taux de décaissement afin

tés de pêche afin d'assurer une pérennisation des emplois dans le secteur. Action majeure du Projet d'amélioration du suivi contrôle et surveillance des pêches, l'immatriculation des embarcations contribuera à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion d'une pêche responsable.

3/ Instauration d'une fermeture saisonnière de la pêche : Elle permettra d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques ainsi que la disponibilité des produits de pêche pour les générations futures. La fermeture saisonnière est une action majeure du Projet de conservation de la biodiversité halieutique dont la mise en œuvre a débuté depuis 2023.

4/ Développement des plans de cogestion des pêcheries : La réforme permettra de parvenir à une gestion durable des pêcheries en tenant compte à la fois des besoins économiques des pêcheurs et de la préservation des écosystèmes marins et continentaux. Elle sera mise en œuvre par le Projet de Conservation de la Biodiversité halieutique. Elle vise à intégrer les connaissances locales et scientifiques pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques.

5/ Identification du bétail en Côte d'Ivoire : La réforme vise à assurer la traçabilité du bétail en Côte d'Ivoire. L'identification du bétail permettra de renforcer la base d'informations du secteur développé à travers le Projet de renforcement des systèmes d'informations dans le secteur des ressources animales et halieutiques.

6/ Approvisionnement du marché à bétail : Cette réforme vise à rendre la chaîne d'approvisionnement plus efficace, durable, et conforme aux normes de qualité, tout en tenant compte des besoins des parties prenantes impliquées. Elle sera mise en œuvre à travers le Projet de construction des abattoirs et marchés à bétail régionaux. L'affluence qu'engendrera la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) nécessite la mise en place de mesures appropriées pour couvrir la demande en viande durant cette période.

7/ Mise en œuvre de l'initiative Biodigesteur en Côte d'Ivoire : La réforme vise à promouvoir l'utilisation de biodigesteurs en Côte d'Ivoire. Ces dispositifs permettront de contribuer à la gestion des déchets organiques, favorisant ainsi le développement durable et la préservation de l'environnement.

être animal en Côte d'Ivoire (PRO- BIEN-ÊTRE) : Concernant l'identification des animaux de compagnies (chiens, chats, singes, équidés...). Un atelier a permis de former 30 vétérinaires privés sur les techniques d'identification des équidés. Le taux de réalisation physique est de 150% par rapport à la cible 2023 et par rapport à l'accompagnement de l'ONG BOOKE. La sensibilisation des propriétaires d'animaux de compagnie sur le bien-être animal et le droit animalier a été exécutée à 100%. La formation des gestionnaires des chenilles et des centres équestres sur les bonnes pratiques de détention et de traitement des animaux de compagnie est réalisée à 100%.

.Projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires vétérinaires (PRO-DANGERS SANITAIRES) : le dispositif fonctionnel de surveillance sanitaire de la faune sauvage a connu une réelle avancée avec un taux physique de réalisation de 140% par rapport à la cible 2023 (50%). Le marché d'acquisition du

de garantir la mise en œuvre des projets structurants. « *Nous avons anticipé sur l'ensemble de la programmation de nos actions à travers la PONADEPA* », précise le Ministre Sidi Touré.

AI AU TITRE DES REFORMES MAJEURES POUR 2024

En 2024, le MIRAH mettra en œuvre 28 réformes majeures réparties en 9 groupes de réformes. Toutes devront être complètement achevées au cours de l'année 2024.

1/ Réglementation de la commercialisation du faux thon : La réforme sur la réglementation de commercialisation du faux thon sera mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire nationale à travers le Projet de Redynamisation des Points de Débarquements Aménagés.

2/ Immatriculation des embarcations de pêche artisanale : Elle vise à maîtriser l'effort de pêche sur les différents plans d'eau et d'effectuer un meilleur contrôle des activi-

Suite de la page 6

8/ Amélioration du bien-être animal en Côte d'Ivoire : Cette réforme permettra de garantir des conditions de vie plus adéquates pour les animaux d'élevage. Elle est mise en œuvre à travers le Projet d'amélioration du Bien-être animal en Côte d'Ivoire.

9/ Renforcement de la gestion des urgences en santé publique vétérinaire : Il a pour objectif de renforcer la gouvernance dans l'approvisionnement des marchés à bétail ainsi que des abattoirs afin de lutter contre l'inflation du prix d'achat de la viande. Cette réforme sera mise en œuvre à travers le Projet de construction d'abattoirs et de marchés à bétail.

NB : Le coût global de la mise en œuvre de la feuille de route 2024, volet réformes est de **471 190 000 F CFA**. Cette dotation permettra la réalisation de vingt-huit (28) réformes majeures correspondant à neuf (09) groupes de réforme.

B/ AU TITRE DES PROJETS MAJEURS POUR L'ANNEE 2024

Au total 65 activités majeures regroupées dans 25 groupes de projets sont concernées. Ils sont catégorisés en trois lots : **les projets à finaliser en 2024 ; les projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024 ; les projets à lancer en 2024.**

1 / Projets à finaliser en 2024

.Projet de préservation des races locales de Sipilou (PRO-RACE)

.Projet d'appui à l'amélioration de la sécurité sanitaire des Denrées Animales et d'Origine Animales (PRO-SECURITE DAOA)

.Projet de Renforcement de la Surveillance Épidémiologique des Dangers Sanitaires Vétérinaires (PRO-DANGERS SANITAIRES)

.Projet de Développement de l'Élevage des Petits Ruminants (PRO-OVINS) : l'objectif est d'améliorer de ce projet est d'assurer la couverture des besoins nationaux en viande de petits ruminants par la production nationale.

.Projet d'Amélioration de l'Alimentation du Bétail (PRO-ALIMENTS) : Ce projet adressera la problématique cruciale de l'alimentation animale qui représente la charge de fonctionnement la plus élevée en élevage.

.Projet de relance de la pisciculture



ture continentale (PREPICO2) : l'objectif du projet est de réaliser un développement de la pisciculture continentale à travers l'approche orientée vers le marché en vue de l'augmentation de la quantité de la vente de poisson et du revenu des acteurs de la chaîne de valeur.

.Projet de Développement durable des chaînes de valeur de la Pêche et de l'Aquaculture dans les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) : il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en améliorant la durabilité économique, sociale et environnementale de la chaîne de valeur du Tilapia d'élevage.

.Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) : le programme vise à stimuler l'investissement dans le secteur aquacole, à créer des emplois, notamment pour les jeunes et en milieu rural, à renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance et à lutter contre la pauvreté au sein de la population.

2 / Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2024

.Projet de renforcement de la filière avicole : Il vise à moderniser le secteur avicole à travers la construction du centre d'application et spécialisation en aviculture, la construction d'abattoirs et provenances, de laboratoire et la création de près de 1500 emplois.

.Projet de redynamisation de la filière porcine (PRO-PORC) : ce projet vise à améliorer le niveau de la couverture des besoins nationaux en viande et produits porcins par la

production nationale.

.Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural et Pastoral (PRO-PASTORAL)

.Projet de production bouchère bovine : il vise l'amélioration de la productivité en viande des bovins de races améliorées par croisement avec des races plus performantes et de diffuser les résultats en milieu rural.

.Projet National Intégré de Développement des Productions Animales (PRO-INTEGRE) : la mise en œuvre de ce projet repose sur quatre (04) axes : la création d'un centre d'application et de spécialisation, l'insertion et l'employabilité des jeunes, la constitution d'une réserve de géniteurs performants et l'amélioration de la productivité des élevages.

.Projet de Contrôle des Maladies Enzoïtiques en Côte d'Ivoire (PRO-MALADIES) : ce projet vise à soutenir le développement des filières animales par l'amélioration de l'état sanitaire des élevages et la préservation de la santé des éleveurs et propriétaires d'animaux.

.Projet d'amélioration du bien-être animal en Côte d'Ivoire : il a pour objectif d'améliorer la gestion des animaux de compagnie pour une meilleure protection des personnes, des biens, de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement. Le projet est prévu s'achever en 2025.

.Projet de Diversification de la Production Aquacole (PRO DIVERSIFICATION) : il a pour objectif d'améliorer la couverture des

besoins nationaux en produits halieutiques.

3 / Projets à lancer en 2024

Vingt (20) projets de développement seront lancés en 2024 dans le secteur des ressources animales et halieutiques, parmi lesquels on peut citer :

.Le Projet d'Appui aux Élevages en Développement : l'objectif du projet est d'améliorer la couverture des besoins nationaux en viande et produits dérivés.

.Le Projet d'Amélioration de la Production d'Intrants Piscicoles Performants : le projet vise à contribuer à l'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits aquacoles par l'amélioration de la disponibilité d'intrants performants.

.Le Projet de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches : ce projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion d'une pêche responsable.

.Le Projet de conservation de la biodiversité halieutique : il permettra d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques ainsi que la disponibilité des produits de pêche pour les générations futures.

.Le Projet de développement des techniques de valorisation des produits halieutiques : il permettra de promouvoir la consommation des produits halieutiques et améliorer la nutrition par l'utilisation rationnelle et durable des ressources

halieutiques.

.Le Projet de renforcement des systèmes d'information dans le secteur des ressources animales et halieutiques : le projet vise à disposer d'informations statistiques actualisées et dynamiques sur l'ensemble du secteur des ressources animales et halieutiques à travers la mise en place d'un dispositif de collecte permanent.

.Le Projet de développement et de promotion de la production laitière : il vise à limiter les importations en produits laitiers. Il a pour objectif de Développer la chaîne des valeurs lait. Pour 2024, les résultats attendus sont :

En conclusion, au cours de l'année 2024, le MIRAH contribuera à l'action gouvernementale par la formation de 1011 acteurs, l'équipement de 111 opérateurs, l'installation de 334 infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, l'installation de 50 jeunes et femmes dans les activités d'élevage et d'aquaculture, la diffusion de 250 porcs reproducteurs performants auprès des acteurs.

A terme, la mise en œuvre de la feuille de route 2024 mobilisera un financement de 38 275 956 954 F CFA. Ce financement permettra d'exécuter vingt-trois (23) groupes de projets et soixante-quatre (64) projets majeurs dans l'ensemble. Le Ministre Sidi Touré a exhorté chacune et chacun à mettre un point d'honneur à la réalisation de ces activités au cours de cette année 2024. « Je ne doute pas de votre sens très élevé de la responsabilité et vous engage à plus de conscience professionnelle », a conclu le Patron du MIRAH ■

Par André SELFOUR

BARBECUE À L'IVOIRIENNE

Le Pitmaster Aryhel N'Guessan-Zékré révèle:

«La viande locale est la meilleure»

Pitmaster. Une profession méconnue sous nos tropiques. Mais un jeune ivoirien, Aryhel N'Guessan-Zékré, en fait son métier. Il est devenu aujourd'hui une figure de proue de la rôtisserie et du Barbecue en Côte d'Ivoire. BÉTAIL D'AFRIQUE l'a rencontré.

Le jeune Aryhel N'Guessan-Zékré compte ses clients parmi le commun des Ivoiriens que les personnalités qui se délectent de ses plats. Au-delà de la préparation classique, Pitmaster Aryhel Zékré offre du spectacle, mais par-dessus tout, privilégie la viande locale. Il est à la tête de l'entreprise "Aryhel Traiteur", créée il y a 5 (cinq) ans. Au départ il ne faisait que de la livraison de repas et de la réception. Aujourd'hui, il est le prestataire phare de plusieurs grandes soirées qui se déroulent à Abidjan et banlieues.

La spécialité d'Aryhel traiteur, c'est le smoked Barbecue. Une technique peu ou pas répandue en Côte d'Ivoire qu'il pratiquait sans le savoir jusqu'à ce qu'il découvre son existence. Ce processus allie entre 3 et 4 types de cuissons ajoutées aux mélanges des saveurs d'épices exotiques. « J'ai une technique de cuisson qu'on appelle le smoked Barbecue. Ce sont les Pit masters qui le font, c'est quelque chose que j'ai découvert. C'était méconnu en Côte d'Ivoire, je le faisais sans le savoir. Après, j'ai découvert que c'est une pratique qui se faisait sous d'autres cieux notamment aux Etats-Unis. Je me suis donc documenté, j'ai acheté leurs livres, j'ai

constaté que je le faisais déjà », reconnaît-il.

Pitmaster ou Maître du feu, Aryhel Zékré offre du spectacle à ses clients. Dans son univers, la viande devient l'attraction et le feu de cuisson, la mélodie qui l'accompagne. Ses actions rythmées, mêlées à la chaleur, à la fumée et aux odeurs des épices, plongent le client dans une atmosphère éblouissante et mystérieuse à la fois. La dégustation du plat est alors un pur moment de communion qui permet à celui qui a suivi toutes les étapes de la cuisson de déguster religieusement le produit obtenu.

« Pitmaster traduit littéralement le maître du feu. Je ne suis pas chef cuisinier. Je me différencie de tout le monde parce que je ne fais pas que préparer. Je crée un spectacle autour de ma préparation. Je ne prépare pas en cuisine. Je prépare devant les gens », explique Aryhel N'Guessan-Zékré.

Il privilégie, dans la plupart de ses mets, la viande made in Côte d'Ivoire, qui est la meilleure, selon lui. Pour ce faire, il n'hésite pas à mettre la viande locale et celle importée en compétition. « Je n'utilise que de la viande locale, sauf pour le magret de canard parce que je n'ai pas encore eu du bon magret local. Par exemple, la viande de bœuf locale rentre en compétition



avec la viande de bœuf étrangère. Quand je fais mes prestations je mets les deux variétés sur les tables et demande aux clients de choisir ce qui est bon. Evidemment c'est pour la Côte d'Ivoire qui est la meilleure » indique-t-il.

DE LA FINANCE
AUX FOURNEAUX

Bien qu'il offre une palette de mets à sa clientèle, celle-ci raffole des travers de porc. Son succès réside dans sa détermination, son sérieux et sa quête perpétuelle de la satisfaction de tous ceux qui le sollicitent. « J'aime ce que je fais, je me concentre sur ce que je fais et non sur les conséquences de ce que je fais. Il y a de nombreuses personnes qui se focalisent sur leurs gains. Cela n'est pas important pour moi. Ce qui compte, c'est que ce que je prépare doit être exceptionnel, et celui qui le mange doit être émerveillé. La satisfaction du client est le meilleur gain pour moi. Je suis assez intuitif quand je prépare, je ne cuisine pas en fonction des recettes que je vois ou que je lis, mais plutôt en fonction de ce que je ressens ce que je fais et pour qui je le fais. C'est vraiment par hasard », indique-t-il.

Rien ne présageait pourtant un tel avenir pour Aryhel. Son parcours académique faisait de lui le prototype parfait d'un financier accompli. Après ses études en France et aux Etats-Unis, auréolé de plusieurs diplômes, il travaille pour un géant de la finance. Son retour en Côte

d'Ivoire marque un tournant dans sa vie. Contre toute attente, il entre dans la restauration par pure hasard après avoir essayé d'exceller dans d'autres domaines.

A la base, Aryhel N'Guessan-Zékré est financier banquier. Il a fait ses études aux Etats-Unis. Il est titulaire d'un MBA en marketing, d'un autre en Finance et d'un doctorat en microfinance. « J'ai travaillé à JP Morgan avant de rentrer à Abidjan. Mais quand je suis rentré à Abidjan je n'ai pas eu envie de travailler pour quelqu'un. J'ai fait un peu d'agriculture avec mon père qui est déjà dans le domaine, j'ai fait de l'élevage de porc et de là, je suis arrivé par hasard dans la restauration », relate-t-il, ajoutant que son choix n'a pas immédiatement rencontré l'assentiment de ses parents. « Mon père m'a dit : J'ai payé tes études et tu es devenu cuisinier, je lui ai dit que je ne suis pas cuisinier. Aujourd'hui il me dit tu es devenu un entrepreneur », dit-il.

L'ACCIDENT QUI A FAILLI
LUI COÛTER LA VIE

S'il exerce son métier avec passion, et se définit comme le maître du feu, Aryhel indique cependant que nul ne peut maîtriser cet élément de la nature dont il a été une fois victime. Cet accident, qui aurait pu le faire passer de vie à trépas, lui a laissé une marque indélébile. Il se souvient : « Le 3 décembre 2022, je m'apprêtais à aller faire une prestation à Assinie et la veille l'accident s'est produit. Il y a du gaz qui

était resté dans mon fumoir et on a ouvert ; on a pensé que ça s'était échappé. On a rallumé. Lorsque j'ai fermé le tiroir de feu, le feu a rattrapé le gaz ; il y a eu un souffle de feu et j'ai été brûlé au visage. Je suis parti aux urgences chez les grands brûlés où j'ai été pris en charge, j'avais les deux bras bandés ? Le lendemain, j'ai rassemblé mon équipe pour la prestation à Assinie au grand étonnement de certains collaborateurs. Je leur ai répondu que c'est mon client. S'il ne me voit pas, il ne sera pas à l'aise. Nous sommes partis et tout s'est bien passé », raconte-t-il.

Le Pitmaster N'Guessan-Zékré s'est bâti une réputation au fil des années et des prestations. Son carnet d'adresse ne désemplit guère et il ne compte pas dormir sur ses lauriers. Des projets, il y en a à profusion, mais préfère procéder par étape, ne souhaitant pas se disperser.

A tous ceux qui souhaitent se lancer dans ce business, M. N'Guessan-Zékré conseille de le faire d'abord par passion ensuite d'allier détermination et volonté. « La plupart des gens ont peur de ce qu'ils veulent. Ils se soucient plus du qu'en dira-t-on et cherchent des raisons pour ne pas le faire. Se lancer dans ce qu'ils aiment. L'absence de moyens financiers n'est pas le problème, il faut de la volonté, le reste viendra, même des personnes qui souhaitent investir dans votre projet », assure-t-il ■

Par Mireille YAPO



L'organisation interprofessionnelle de la Filière lait (Interlait-CI) de Côte d'Ivoire a été portée sur les fonts baptismaux, à l'issue d'une assemblée générale constitutive, mercredi 3 janvier 2024 à Abidjan. Cette rencontre s'est soldée par l'élection du président de cette filière en la personne de Kouadio Bernadin.



FILIERE LAIT Kouadio Bernadin prend la tête de l'interprofession

Cette Assemblée générale s'est tenue à l'hôtel le Vaisseau sis à Angré dans la commune de Cocody. Elle a enregistré la participation des délégués du collège des producteurs, celui des transformateurs ainsi que des distributeurs. Elle a été marquée par l'adoption des textes du statut, l'élection des membres du Conseil d'administration, celle des membres des Commissions d'arbitrage et de Conciliation. Le Président du Conseil d'administration d'Interlait-CI a lui été élu à l'unanimité par l'ensemble des membres présents. Exprimant sa reconnaissance à ses pairs qui ont accepté de lui faire confiance en le portant à la tête de cette interprofession, Bernadin Kouadio a énuméré ses priorités. « Nous allons tout mettre en œuvre pour qu'assez rapidement nous puissions fournir les documents administratifs nécessaires à notre reconnaissance. Mais en même temps, c'est aussi de mettre en place un plan directeur qui va permettre d'identifier et de donner toutes les orientations nécessaires au développement de cette filière qui est nouvelle », a-t-il affirmé. Il a souhaité aussi que l'Etat via le Ministère de tutelle, implique les acteurs du privé dans la mise en

œuvre des projets afin de créer les conditions propices à la production, transformation, distribution du lait en Côte d'Ivoire pour l'ensemble de nos concitoyens.

LE SOUTIEN DE LA TUTELLE

A sa suite, Dr Gbedé Jonathan, Consultant et responsable du cabinet Jad'ex, a apporté son appui à cette filière. Il a félicité la nouvelle équipe dirigeante, ajoutant que l'ambiance dans laquelle s'est tenue cette rencontre, la nature des échanges et le vif intérêt des acteurs augurent des lendemains meilleurs

pour la filière Lait. L'organisation a été mise en place après l'adoption de ses statuts et la mise en place de ses organes. Reste à élaborer son dossier de reconnaissance, dossier pour lequel il y a encore des chantiers notamment le plan stratégique de développement. La mise en place de l'organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) est une première étape, la deuxième c'est la reconnaissance par l'Etat. La troisième étape, c'est qu'elle puisse fonctionner normalement pour faire de la filière laitière, une filière qui compte. « Je pense que les perspectives sont bonnes. Pour cela il faut que l'engagement des acteurs

soit plus fort au quotidien et que les appuis financiers et techniques soient présents », a estimé M. Gbedé.

Yves Toto, représentant le Ministre des Ressources animales et halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, a affirmé que l'élevage laitier est inscrit au cœur des priorités dudit ministère dans sa quête d'atteindre la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. La Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA). Divers projets exécutés et les initiatives des opérateurs privés visent à faire du secteur laitier un instrument

majeur de croissance économique, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de création d'emplois. « Dans les contraintes qui limitent le développement la filière lait, figurent la faible structuration des acteurs », a expliqué M. Toto. Selon lui, des initiatives sont menées depuis quelques années par la Direction des organisations professionnelles et de l'appui au financement à travers la création de sociétés coopératives de producteurs pour responsabiliser les acteurs et leur permettre d'être professionnels ■

Par MYNA

SENEGAL / PÊCHE ARTISANALE

Plusieurs acteurs bénéficient d'un programme de formation

Plusieurs acteurs sénégalais de la pêche artisanale ont bénéficié récemment d'un programme de formation dans leur pays. Cette action est une initiative de l'Association Nationale des Mareyeurs du Sénégal (ANAMS), qui a lancé la deuxième phase de son programme de formation dédié aux acteurs du secteur de la pêche artisanale. Elle vise à renforcer les compétences de 984 professionnels, répartis entre 400 apprenants axés sur la transformation des produits halieutiques et 584 se concentrant sur les techniques de Maintenance Usine et d'Entretien Navire. Le coût total de cette phase s'élève à 120 millions de CFA, financés grâce à l'appui de 3FPT. Les zones ciblées pour cette formation incluent Bargny, Mbour et Mboro. La cérémonie de lancement a été présidée par le Ministre sénégalais des Pêches et de l'Economie Maritime, M. Papa Sagna Mbaye. Dans son discours, le Ministre a exprimé sa reconnaissance envers l'ANAMS pour son initiative louable et a salué le soutien financier de 3FPT. Il a souligné l'importance de cette formation en relation avec la volonté du président de la République, qui a préconisé l'implication active des Sénégalais dans l'exploitation du pétrole et du gaz, tout au long du processus. Cette vision présidentielle a été formalisée par l'adoption d'une loi à l'Assemblée Nationale sénégalaise, intitulée « loi sur le contenu local ». La participation à cet événement a été significative, avec la présence notable du Président de l'ANAMS, M. Thierno Mbengue, du Directeur des Industries de Transformation des Produits de la Pêche, Mme Sophie Diallo, ainsi que du Maire de Bargny, M. Djibril Faye ■

Par OUATTARA Dit Vali

TRANSHUMANCE FILIÈRE BÉTAIL

Des acteurs ivoiriens et burkinabés proposent des solutions

Afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans la transhumance de la filière bétail, des acteurs ivoiriens et burkinabés ont tenu un atelier de réflexion organisé du 25 au 26 janvier 2024, à la préfecture de Doropo en Côte d'Ivoire, autour du thème « les enjeux de la mobilité du bétail entre les pays continentaux et pays côtiers notamment le cas du Sud-Ouest Burkina Faso et Nord-Est de la Côte d'Ivoire ». Durant deux jours, les acteurs de la filière bétail de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ont eu des réflexions sur les problèmes auxquels la transhumance est confrontée dans les deux pays, selon le directeur provincial de

l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nounbiel (Sud-Ouest Burkina Faso), Ouattara Yaouba. Initiée par l'Association des éleveurs de bovins de la région du Bounkani (AEBRB-RCI), en collaboration avec le Réseau de communication sur le Pastoralisme (RECOPA-BF), cette rencontre s'inscrit dans le cadre du projet Résilience des populations sur le territoire rural, sur le territoire transfrontalier (REPOT), coordonnée par Acting for Life et financée par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française. Ces assises ont permis de proposer, de manière



partielle, des solutions afférentes. Les participants ont ainsi convenu de réduire l'insuffisance et la dégradation des infrastructures pastorales

et l'insécurité, de promouvoir les textes nationaux et sous-régionaux en vigueur qui réglementent le secteur du bétail. Durant cette rencon-

tre, le vivre-ensemble et la cohésion sociale ont également été prônés par les parties-prenantes, afin de faciliter l'épanouissement de la filière bétailière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. En effet, le REPOT a pour objectif global de renforcer la cohésion sociale entre les différentes communautés. De façon spécifique, il vise à améliorer la résilience des populations rurales transfrontalières, et en particulier des agriculteurs et éleveurs en situation précaire. Démarré depuis août 2022, ce projet est mis en œuvre par l'AEBRB et le RECOPA-BF prendra fin en janvier 2024 ■

Par Sandrine KOUADJO

FILIÈRE BÉTAIL ET VIANDE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Voici les décisions de l'AG de Ouagadougou

Réunis en Assemblée générale extraordinaire le 30 novembre 2023 à Ouagadougou, les acteurs de la filière Bétail et viande de l'Afrique de l'Ouest, réunis au sein de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO) ont pris d'importantes décisions pour entamer l'année 2024 avec confiance et détermination.

DÉCISION 1 :

Portant validation des Mandats des Administrateurs représentant les pays membres au sein du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO

Vu les Statuts et Règlement Intérieur de la COFENABVI-AO, les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs membres du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO :

1/ **SAWADOGO Lassané** (Président de l'INTERBEVI Burkina Faso)

2/ **SAWADOGO Issaka** (Président de la Fédération Nationale des Co-



pératives de la Filière Bétail Viande de Côte d'Ivoire - FENACOFBVI)

3/ **JALLOW Ebrima O.** (President of National Livestock Owners' Association (NaLOA)

4/ **AKAKADE Moro** (President of Ghana Federation of livestock Inter-professional - GHAFILIP)

5/ **DIALLO Mahamadou Abdou-**

laye (Président de l'Interprofession bétail viande du Mali (IFBV)

6/ **Ousmane Ali** (Président de l'Interprofession bétail -Viande, Cuir et Peaux du Niger - IPBVCP)

7/ **FALL Mamadou dit Doudou** (Président de l'Association Nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail au Sénégal - AN-PROVBS)

8/ **ALIDOU Alassani** (Président de la Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bétail et Viande du Togo - FENAPFIBVTO)

NB : Conformément aux Statuts, les pays absents ou non à jour de leurs droits d'adhésion ou de cotisations ou les pays dont le principe d'adhésion est accepté (Guinée, Mauritanie, Nigeria et Tchad) seront représentés au sein du Conseil d'Administration dès qu'ils se mettent à jour.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2023

L'Assemblée générale extraordinaire

DÉCISION 2 :

Portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO

*Vu les Décisions n° 01, 02, 03 et 04 ;

*Suite aux concertations entre les membres du Conseil d'Administration ;

*Conformément aux Statuts et Règlement Intérieur.

L'Assemblée générale extraordinaire de la COFENABVI-AO nomme Monsieur **SAWADOGO Issaka**, Président du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO, à compter de jour 30 novembre 2023 pour un Mandat de trois (3) ans renouvelable une fois.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2023
L'Assemblée générale extraordinaire

DÉCISION 3 :

Portant nomination des Vice-Présidents du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO

*Vu les Décisions n° 01, 02, 03, 04 et 05 ;

*Suite aux concertations entre les membres du Conseil d'Administration ;

*Conformément aux Statuts et Règlement Intérieur.

L'Assemblée générale extraordinaire de la COFENABVI-AO nomme Messieurs **FALL Mamdou dit Doudou** et **ALIDOU Alassani**, respectivement 1er Vice-Président et 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration de la COFENABVI-AO, à compter de jour 30 novembre 2023 pour un Mandat de trois (3) ans renouvelable une fois.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2023
L'Assemblée générale extraordinaire



DÉCISION 4 :

Portant nomination du Secrétaire Exécutif de la COFENABVI-AO

* Vu les résultats de l'atelier de restitution et de validation des résultats du diagnostic organisationnel et institutionnel et de la stratégie de mobilisation des ressources de la COFENABVI-AO tenu à Abidjan en République de la Côte d'Ivoire du 23 au 25 juin 2023, notamment la désignation de Monsieur **Rasmané OUEDRAOGO** comme Secrétaire Exécutif Intérimaire ;

* Vu la Lettre du Président du Conseil d'Administration datée du 1er juillet 2023 portant nomination du Secrétaire Exécutif Intérimaire ;

* Vu les Décisions n° 01, 02, 03, 04, 05 et 06 ;

* Vu les initiatives, innovations et réalisations de juillet à novembre 2023 ;

* Soucieux de consolider les réformes en cours.

L'Assemblée générale extraordinaire de la COFENABVI-AO tenue le 30 novembre 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso nomme Monsieur **Rasmané OUEDRAOGO**, Consultant comme Secrétaire Exécutif à compter du 30 novembre 2023 pour un mandat de trois (3) ans.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2023,
L'Assemblée générale extraordinaire

DÉCISION 5 :

Portant élargissement et extension du membership de la COFENABVI-AO

* Suite à l'avis favorable donné aux demandes d'adhésion des Interprofessions du Mali, du Niger et du Tchad, l'Assemblée générale extraordinaire de la COFENABVI-AO tenue le 30 novembre 2023 à Ouagadougou, accepte l'adhésion des Interprofessions du Mali, du Niger et du Tchad à la COFENABVI-AO à compter du 30 novembre 2023 et les invite à payer leur droit d'adhésion avant le 31 décembre 2023.

* Prenant en compte les dynamiques actuelles et les réalités de l'environnement régional ;

* Après avoir pris connaissance des démarches effectuées par le Secrétaire Exécutif Intérimaire auprès des acteurs de la filière bétail-viande du Nigéria, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et de la Mauritanie pour leur adhésion à la COFENABVI-AO, l'Assemblée générale extraordinaire de la COFENABVI-AO tenue le 30 novembre 2023 à Ouagadougou accepte le principe de leur adhésion et encourage le nouveau Secrétaire Exécutif à poursuivre les démarches élargissement et d'extension du membership de la COFENABVI-AO.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2023
L'Assemblée générale extraordinaire

Source: COFENABVI-AO



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36

moahecommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
lot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Charles Lambert TRA BI
(+ 225) 07 07 87 98 43
(+ 225) 01 01 04 50 00

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS:
OUATTARA Dit Vali
(+ 225) 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:
BOSSIEHI Sylvain Jules
(+ 225) 07 09 50 02 77

SERVICE COMMERCIAL:
(+ 225) 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:
Consty HENNEKA
hennekac@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE:
No 21/D du 28 octobre 2019

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
HOODA GRAPHICS



COUPE 2023

#L'appli officielle de la coupe



Download on the
App Store



GET IT ON
Google Play



Available on the
AppGallery

AkwabaCI

L'APPLI OFFICIELLE DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS
CAF TOTAL ENERGIES, CÔTE D'IVOIRE 2023

**TÉLÉCHARGEZ,
VIBREZ, GAGNEZ**